

## AMENAGEMENT : MODIFICATIONS DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

*Extraits du compte-rendu de la séance du 26 mai*

### ■ MODIFICATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS : ZAC DU CENTRE VILLE

La ZAC du Centre Ville a été créée le 14 septembre 2004. Cette opération d'aménagement a pour objectif la rénovation de la partie du centre ville située entre la Nationale 34, l'usine des eaux et la rue Marx Dormoy.

Le programme global de construction s'établit à 25 500 m<sup>2</sup> de SHON, dont 700 m<sup>2</sup> de locaux commerciaux et 24 800 m<sup>2</sup> de logements, soit l'équivalent d'environ 350 logements. Les locaux commerciaux seront situés rue Théophile Gaubert et rue Marx Dormoy, en rez-de-chaussée des constructions. Les programmes de logements sont destinés à l'accession à la propriété, avec une majorité de 3 à 4 pièces.

Le programme des équipements publics comprend uniquement des travaux liés aux réseaux, à la voirie et à l'aménagement des espaces publics.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le dossier de réalisation et le programme des équipements publics de la ZAC du centre ville.

**Pour : 37**

### ■ MODIFICATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS : OPÉRATION RAYMOND POINCARÉ

La commune envisage de confier à la S.E.MI.NOC la construction de locaux artisanaux avenue Raymond Poincaré, sur un terrain acquis fin 2002, anciennement occupé par des garages. Il s'agit d'une construction de 2400 m<sup>2</sup> de plancher, divisibles en cellules de 140 à 700 m<sup>2</sup>, destinées prioritairement aux entreprises concernées par les projets d'aménagement de la commune.

Le terrain a une configuration atypique : d'une superficie de 2931 m<sup>2</sup>, sa profondeur n'est que de 16 mètres, alors que sa façade sur l'avenue Raymond Poincaré est de 150 mètres. D'autre part, il est surplombé par deux faisceaux de lignes électriques à haute tension qui limitent la hauteur des constructions. Ces contraintes justifient une adaptation des règles du plan d'occupation des sols dans la zone UI (zone d'activités) permettant de construire un bâtiment fonctionnel dans des conditions économiques viables.

Le commissaire enquêteur a remis son rapport avec un avis favorable le 28 avril 2005.

**Pour : 37 - Contre : 1**

### ■ DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET COMMUNE - EXERCICE 2005

Il s'agit d'inscrire en recettes et en dépenses une somme de 48 839 € pour le fonctionnement et de 220 387 € pour l'investissement.

**Pour : 37**

### ■ APPROBATION DES COMPTES DE GESTION PRÉSENTÉS PAR MONSIEUR LE RECEVEUR EXERCICE 2004 POUR LA COMMUNE ET SES BUDGETS ANNEXES

Document de contrôle comptable, le compte de gestion retrace au jour le jour les encaissements et les paiements effectués au cours de l'exercice écoulé. Il est établi par le comptable de la commune et transmis au maire pour être soumis au vote du Conseil Municipal.

Le compte de gestion de Monsieur le Receveur municipal reprend fidèlement les écritures de la commune, pour le budget

principal et les budgets annexes (assainissement, port de plaisance, camping corse, centre équestre).

**Pour : 37 (les élus concernés par la gestion des structures ne participent pas au vote).**

### ■ SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL RÉGIONAL AU PROFIT D'OPÉRATIONS " POLITIQUE DE LA VILLE "

**Pour : 37**

### ■ MODIFICATION DE L'ACCORD AVEC LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE POUR LA GESTION DE LA RÉSIDENCE POUR PERSONNES ÂGÉES

Le 16 septembre dernier le Conseil Municipal autorisait la signature d'une convention tripartite entre la commune, l'hôpital de Maison Blanche et son école d'infirmières pour le logement, avant septembre 2008, de 131 élèves avec une première tranche de 68 logements à livrer avant le 31 décembre 2006.

La fermeture imprévue du foyer de l'IFSI le mois dernier, pour des raisons de sécurité, a conduit la commune à accélérer la mise à disposition de la première tranche de logements.

Il est possible de loger trois élèves supplémentaires en modifiant l'accord intervenu entre la commune et son centre communal d'action sociale quant à la gestion de la résidence Pierre Bérégovoy.

Il est proposé au Conseil d'autoriser le CCAS à sous-louer à trois élèves infirmiers le logement de direction vacant depuis plusieurs mois. Priorité sera donnée aux élèves intéressés par les astreintes ou des vacations de week-end rémunérées.

**Pour : 38**

### ■ AVENANTS POUR LES TRAVAUX DE LA MAISON DES SERVICES PUBLICS :

- Lot 1 : Société Geneton
- Lot 2a : Société P.R.S.
- Lot 8 : Société Bernard Simon
- Lot 9 : Société T.E.C.I.

**Pour : 37 - Contre : 1**

### ■ MARCHÉ D'ENTRETIEN MÉNAGER DE DIX ÉCOLES PRIMAIRES ET DE NETTOYAGE DES VITRES DES BÂTIMENTS COMMUNAUX.

Les prestations sont réparties en deux lots :

- lot 1 : Nettoyage ménager de 10 écoles primaires
- lot 2 : Nettoyage des vitres des bâtiments communaux

Le conseil est invité à autoriser la signature du marché de nettoyage ménager de 10 écoles primaires avec la société LA CIGOGNE et du marché de nettoyage des vitres des bâtiments communaux avec la société GUILBERT.

**Pour : 33**

### ■ MARCHÉ POUR L'ORGANISATION DES CENTRES DE LOISIRS PRIMAIRES SANS HÉBERGEMENT ET DES SERVICES ÉDUCATIFS PERISCOLAIRES.

**Pour : 37**

### ■ TARIFS DU CENTRE ÉQUESTRE, DU CONSERVATOIRE MUNICIPAL DE MUSIQUE, DU CONSERVATOIRE MUNICIPAL DE DANSE, DU CENTRE CULTUREL SALVADOR ALLENDE, DE L'ESPACE LOISIRS LÉO LAGRANGE.

**Pour : 38**

**La prochaine séance aura lieu le 23 juin à 21 h**

Les annonces concernant les marchés publics locaux en cours sont publiées sur le site Internet de la mairie et sur le panneau d'affichage à l'entrée de la mairie.